

Notre cadeau pour vous.

A l'achat d'un modèle en promotion, vous recevez gratuitement une imprimante d'étiquettes Brother P-touch.

Et c'est aussi simple que cela:

Sur la boîte de l'appareil se trouve un code promotionnel (autocollant promotionnel avec champ à gratter). Transmettez ce code, le numéro de série et vos coordonnées au plus tard 30 jours après l'achat par le formulaire de demande sur https://www.brother.ch/fr-ch/promotions.

Conditions de participation

Participation autorisée

Tout client final domicilié en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein est autorisé à participer à l'action. La condition est que celui-ci achète, pendant la durée de la promotion, l'un des modèles d'action mentionnés avec un autocollant d'action sur la boîte de l'appareil en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein ou chez un revendeur Brother participant officiellement en Suisse et qu'il effectue sa demande dans les délais.

Exclus sont les distributeurs et les revendeurs ainsi que leurs collaborateurs qui ont des produits Brother dans leur assortiment, les représentants et les collaborateurs de Brother (Suisse) SA ainsi que tous ceux qui sont impliqués dans la réalisation de la promotion.

Période et déroulement de la promotion

Dans le cadre de la promotion, Brother (Suisse) SA met gratuitement à disposition, à l'achat d'un des modèles en promotion, une imprimante d'étiquettes P-touch pour le demandeur respectif, si celui-ci achète l'appareil avec un autocollant d'action sur la boîte de l'appareil et si la demande est parvenue à Brother (Suisse) SA au plus tard 30 jours après la date d'achat.

Le droit à la prime gratuite doit être revendiqué par l'acheteur final sur le formulaire de demande mis à disposition par le partenaire de promotion autorisé par Brother (Suisse) SA (marken mehrwert - brand added value AG, Mannheim). Une seule demande par appareil, numéro de série et code promotionnel est acceptée.

L'envoi au client final est effectué par Brother (Suisse) SA, par courrier, dans un délai de 4 semaines après réception de la demande. Les lettres ou paquets non distribuables et non retirés seront envoyées une seconde fois sur demande uniquement – et jusque dans un délai de deux mois après la date d'enregistrement.

Portée de la promotion

La promotion est valable pour les modèles suivants:

HL-L6300DW	MFC-L6800DW	DCP-L6600DW
HL-L6400DW	MFC-L6900DW	DCP-L8410CDW
HL-L6400DWT	MFC-L6900DWT	MFC-L9670CDN
HL-L8260CDW	MFC-L6970DW	HL-L6410DN
HL-L8360CDW	MFC-L8690CDW	HL-L6410DNT
HL-L9310CDW	MFC-L8900CDW	MFC-L6910DN
HL-L9310CDWT	MFC-L9570CDW	MFC-L6910DNT
HL-L9310CDWTT	MFC-L9570CDWT	MFC-EX910
HL-L9430CDN	MFC-L9577CDW	
HL-L9470CDN	MFC-EX670	



L'envoi du cadeau gratuit est exclu si

- a. la demande de cadeau gratuit n'a pas été soumise correctement;
- b. l'autocollant de promotion (avec champ à gratter) est manquant ;
- c. aucun des modèles en promotion n'a été acheté pendant la période de promotion ;
- d. la demande n'a pas été envoyée dans le délai mentionné ;
- e. le modèle promotionnel acheté a été retourné au revendeur et le prix d'achat remboursé ;
- f. le modèle en promotion n'a pas été acheté auprès d'un revendeur officiel Brother participant à la promotion ;
- g. l'appareil acheté est un produit qui n'a pas été distribué par Brother (Suisse) SA dans le cadre de la promotion.

Brother se réserve le droit de demander au client, en plus de l'enregistrement, une preuve d'achat du produit et/ou des preuves de possession (p. ex. copie de la facture, image de l'étiquette du numéro de série, codesbarres, etc.)

Les clients finaux dont l'abus est prouvé seront exclus de cette action. Dans ce cas, Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de réclamer le remboursement de la prime accordée dans le cadre de cette action.

Brother n'assume aucune responsabilité pour les demandes perdues, tardives ou mal orientées. Les preuves d'achat ne peuvent pas être renvoyées.

Données personnelles

Lors de la soumission de l'action, le participant doit communiquer à Brother (Suisse) SA ses données personnelles. Celles-ci seront utilisées pour le traitement de l'action ainsi qu'à des fins de marketing propres. Les données personnelles ne sont transmises à des tiers ou autrement communiquées que si cela est nécessaire pour le traitement de la promotion ou la facturation.

(Voir la politique de confidentialité de Brother (Suisse) SA / https://www.brother.ch/fr-ch/politique-de-confidentialite).

L'organisateur de la promotion est Brother (Suisse) SA, Baden.

Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de mettre fin prématurément à cette promotion, de l'étendre et/ou de modifier les présentes conditions de participation.

La voie juridique est exclue. Sous réserve de modifications, d'erreurs et de fautes d'impression.

Version: 19.01.2024